



		Numéro de dossier :	1033241025
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-10-27
Sommet	-		
Contrat de ville	-		
Projet	-		
Objet	Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) de manière à créer un secteur *F de hauteur de 58,5 mètres et de densité de 4,1 sur un emplacement localisé à l'est de la rue Légaré et au sud de la propriété des Soeurs de la Congrégation Sainte-Croix, sur le site de l'Hôpital Général Juif - 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine		

1. Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal, Plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386)" de manière à modifier, à même le secteur "Équipement collectif et institutionnel" de l'Hôpital Général Juif situé entre le chemin de la Côte-des-Neiges et la rue Légaré, du côté nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, les limites de hauteur et de densité sur un emplacement localisé au nord-est de l'intersection de la rue Légaré et de l'avenue Bourret.
2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tiennne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2°.
3. Déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Signataire:

Gaétan RAINVILLE

 Directeur de l'Arrondissement
 Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce ,
 Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier :1033241025